

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – « TOUR-VELO » - EDITION 2025 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANTES**

N° 25-56

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que le désormais traditionnel « Tour-Vélo » organisé sous l'égide de la Communauté de Communes à la fin du mois de septembre nécessite la participation active d'associations locales ;

CONSIDERANT que cette opération constitue une action de communication, tout en permettant de faire découvrir à un large public une partie des liaisons cyclables de notre territoire et notamment celles qui ont été réalisées par la Communauté de Communes ;

VU le Budget Primitif de l'Exercice 2025 adopté par délibération N° 25-14 du 27 mars 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires données par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 septembre 2025 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

au titre de leur participation à l'édition 2025 du « Tour-Vélo » organisé sous l'égide de la Communauté de Communes, d'attribuer une subvention de :

→ **600,00 €** aux associations gérant les 5 points de départ, à savoir :

- à MUTZIG : au Pétanque-Club de MUTZIG
- à MOLSHEIM : à la Fédération MJC Alsace – Secteur MOLSHEIM
- à DUTTLENHEIM : à l'école de Musique
- à ERNOLSHEIM-BRUCHE : aux Grands Ecoliers d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

→ **300,00 €** aux associations situées aux 4 points de ravitaillement, à savoir :

- à DORLSHEIM : à l'Association pour le Don de Sang
- à DACHSTEIN : au Club des Ainés
- à SOULTZ-LES-BAINS : à l'Association Au Boum Cœur
- à DUPPIGHEIM : au Judo Club

précise

que les crédits correspondants d'un montant total de 3.600,00 € sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2025,

souligne

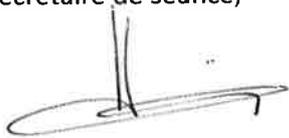
que toutes les autres dépenses inhérentes à l'organisation de cette manifestation annuelle sont imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice correspondant,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Sandrine HIMBERT

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 septembre 2025
- publication sur le site internet le : 29 septembre 2025

Acte à classer

DE-25-56

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-29T11-27-25.00 (MI264139734)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250925-DE-25-56-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - " TOUR-VELO " - EDITION
2025 ; ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
PARTICIPANTES

Date de décision : 25/09/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-56 FB TOUR VELO ATTRIBUTION
SUBVENTION AUX
ASSOCIATIONS.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/09/25 à 11:27

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 29/09/25 à 11:27

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 29/09/25 à 11:32